

Dimanche 25 août 2024
CTT LIMAL-WAVRE
CRITÉRIUM SÉRIE B
ET CHALLENGE DANDOY

HORAIRE

09:00 h : "série E" et "série C"

13:30 h : Challenge Dandoy

15:00h : "série NC et "série D"

15:30 h : "série B"

Inscription critérium : <https://tournoi-inscription.cttliwa.be>

Inscription Challenge : mail à francis.honnay@gmail.com

ATTENTION : inscriptions limitées, voir règlement



C.T.T. LIMAL -WAVRE
18e GRAND CRITERIUM SERIE B et CHALLENGE DANDOY HANDISPORT
DIMANCHE 25 AOÛT 2024

Toutes les séries MESSIEURS sont organisées, les DAMES participent au tournoi avec leur classement « messieurs »

RÈGLEMENT :

- 1) Le C.T.T. LIMAL-WAVRE organise son 18e critérium annuel de tennis de table le DIMANCHE 25 AOÛT 2024 au HALL DES SPORTS DE LIMAL, rue Charles Jaumotte 156 à 1300 Limal.
- 2) Le critérium est ouvert aux joueurs et joueuses affiliés à la F.R.B.T.T. ou à une autre fédération reconnue par l'I.T.T.F. Dans chaque série organisée, des prix en espèces récompenseront les meilleurs.
- 3) Le critérium se joue suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
- 4) Le critérium est autorisé sous le n° TRBBW007
- 5) Il sera fait usage de 34 tables vertes (Butterfly, Donic, Sponeta) et de balles plastiques blanches Joola.
- 6) **Toutes les séries** se joueront en **poules initiales de 4 joueurs(euses), les 3 premier(e)s de chaque poule étant qualifié(e)s** pour le tableau final qui se disputera en élimination directe immédiatement après les poules jusqu'à la finale (pas de fastidieuse attente).

ATTENTION : LES INSCRIPTIONS SONT LIMITÉES À UN MAXIMUM DE 136

JOUEURS(EUSES) LE MATIN (séries « E » et « C » confondues) ET 112 L'APRÈS-MIDI (séries « NC », « D » et « B » confondues)

- 7) Un(e) joueur(euse) peut s'inscrire dans maximum 2 séries : celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, on est tenu de participer effectivement à la série de son classement.
- 8) Le droit d'inscription est de 8 € pour une série, 15 € pour deux séries. Celui-ci sera payé sur place.
- 9) **Inscriptions criterium B : uniquement via le lien : <https://tournoi-inscription.cttliwa.be>**
Attention : votre réactivation Fédération 2024-2025 confirmée par secrétaire est requise !
En cas de problème : une seule adresse mail : cpa.bbw0@gmail.com

Date limite des inscriptions : le JEUDI 22 AOÛT à minuit.

Seule personne de contact le jour de la compétition : le juge-arbitre Sacha PAULIS

Mail : sacha.paulis@ctthamme-mille.be tél : 0473/948786

- 10) Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.
- 11) **HORAIRE : présence obligatoire ½ heure avant sa série sous peine d'être « scratché(e) ».**
09h00 : «série E» et «série C» (max. 136 joueurs(euses) au total) Les finales sont prévues vers 14h30
13h30 / CHALLENGE DANDOY phase 1 réservé aux membres de la Ligue Handisport Francophone en suivant les règles de cette dernière : 1 série « debout » et 1 série « assis »
INSCRIPTIONS CHALLENGE DANDOY par mail à : francis.honnay@gmail.com tél. 0475/291446
LES JOUEURS (EUSES) du challenge Dandoy peuvent s'inscrire au criterium « B » avec leur classement AFTT ou VTTL, à la condition toutefois que les horaires soient compatibles (séries E et C)
15h00 : « série NC » et « série D » (112 joueurs(euses) au maximum avec la série « B ») Finale prévue vers 19h30 pour les NC et 22h00 pour les D
15h30 : « série B » (112 participant(e)s au maximum, séries « NC » et « D » comprises) Finale prévue vers 22h00
- 12) Le juge-arbitre Sacha PAULIS a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.
- 13) Le Directeur du critérium est Francis DUMORTIER, secrétaire du club organisateur.
- 14) Les quatrièmes de poule ainsi que chaque perdant lors du tableau final sont tenus d'arbitrer le match suivant : **tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15 €.**
- 15) **Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00 €. Jouer dans une autre série sans participer à la série de son classement est également sanctionné d'une amende de 25 €**
- 16) Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00 €, même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.
- 17) Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
- 18) Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

Une restauration sera assurée à la cafétéria tout au long de la journée.

Rappel : chaque série est limitée (voir plus haut): n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !

Francis DUMORTIER